CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E61669** **VALABLE JUSQU'AU** **20/06/2027**

ÉDITÉ LE 01/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/03/1997

Raison sociale : SARL CZC

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/09/2023

Capital : 7 622

19 ROUTE DU MUGUET
87200 CHAILLAC-SUR-VIENNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LIMOGES

Siret : 411 509 300 00025

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 874734 02 02

Assurance Responsabilité Travaux :
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES GL 1211696 RB5

Assurance Responsabilité Civile :
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES GL 1211696 RB5

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 05 55 02 07 90 **Fax :**

Portable : 06 89 99 58 09

Responsabilité légale :
CARNEIRO MICHEL GÉRANT / CARNEIRO MICHEL GÉRANT

Site Internet :

E-mail : sarl.carneiro@orange.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 229 995 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	4	29/03/2023
3111	Tuiles canal (Technicité courante)		29/03/2023
3141	Eléments accessoires de couverture		29/03/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/06/2026 10:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.